

DESS en musique, option Interprétation (Diplôme d'études supérieures spécialisées)

Programme de 2^{ème} cycle Numéro de programme : 2-605-1-2 Numéro de version : Version 02 (H19)

Structure du programme : <https://admission.umontreal.ca/programmes/dess-en-musique-interpretation/structure-du-programme/>

Faculté de musique

Université  de Montréal et du monde.

1 ^{re} année			Diplomation (Réception du diplôme entre 8 et 9 mois)	
Automne (1 ^{er} trimestre)	Hiver (2 ^{ème} trimestre) ¹	Été (3 ^{ème} trimestre)	Moyenne minimale de 3.3/4.3	
Inscription à 9 crédits minimum par trimestre pour être à plein temps ²		6 crédits minimum pour être à plein temps	Segment 70	
Bloc 70A – Option <i>Selon l'offre de choix de séminaires</i> (1 à 3 crédits)	Bloc 70D – Obligatoire <i>Récital I</i> ³ (7 crédits)	Bloc 70D – Obligatoire <i>MIN6800 Récital final</i> ⁴ (12 crédits)	Bloc 70A : Option – 3 crédits <i>Selon l'offre de choix des séminaires</i>	
Bloc 70B – Option <i>Cours d'instrument</i> ⁵ (3 crédits)	Bloc 70B – Option <i>Cours d'instrument</i> (3 crédits)			Bloc 70B : Option – 6 crédits <i>Cours d'instrument : MUI 6**5A, B ou C</i>
Bloc 70C – Option <i>Selon l'offre de choix de cours d'ensemble</i> (1 crédit)	Bloc 70C – Option <i>Selon l'offre de choix de cours d'ensemble</i> (1 crédit)			Bloc 70C : Option – 2 crédits <i>Selon l'offre de choix des cours d'ensemble</i>
			Bloc 70D : Obligatoire – 19 crédits <i>MIN6799 Récital I</i> <i>MIN6800 Récital final</i>	
≈ 7 crédits	≈ 11 crédits	12 crédits	Total : 30 crédits	

¹ Les trimestres 1 et 2 peuvent être inversés si le début des études est au trimestre d'hiver.

² L'inscription à un minimum de 2 trimestres de scolarité au statut plein temps est obligatoire.

³ Récital, durée de 30 à 40 minutes (mi-mars ou début avril).

⁴ Récital final, durée de 60 minutes. **Le programme de récital** doit toujours être remis le **1^{er} du mois précédent le mois du récital** (ex : 1^{er} avril pour un récital le 15 mai.) Lors du récital final, des **notes de programme** ainsi qu'un **texte explicatif** de deux pages sur la démarche comme interprète doivent être remis en même temps que le programme du récital. L'inscription à ce sigle ne se fera qu'une fois le dépôt initial fait (récital final ou thèse).